

SOS Éducation au service du ministre

Membre fondateur de l'association Les Créateurs d'écoles, qui visait à instaurer le « pluralisme » au sein de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, au moins implicitement, a pu donner à une nouvelle organisation, SOS Éducation, tout l'écho qu'elle demandait. Leurs routes se croisent ou cheminent parallèlement, comme le mentionne SOS Éducation dans sa lettre de juin 2008: «À l'évidence, Xavier Darcos est revenu dans le droit chemin. Les membres de l'association feront tout pour qu'il chemine sur la plus grande distance possible. »

L'apparition d'un nouvel acteur

Le 26 juillet 2007, l'IFOP rend public un sondage réalisé par téléphone auprès d'un échantillon de 1 010 personnes, dont les questions tournent autour de « la mise en place du service minimum dans l'Éducation nationale ». Son commanditaire n'est pas, comme on aurait pu s'y attendre, une quelconque officine libérale, hostile par principe à « ces grèves incessantes qui prennent la France en otage », mais une petite association loi 1901, née en 2001, et jusque-là très discrète, pour ne pas dire quasi inconnue du grand public : SOS Éducation. Observons que, pour l'occasion, et pour des réponses somme toute sans surprise, les activistes de la jeune organisation n'ont pas regardé à la dépense : le prix moyen d'un tel sondage d'opinion est d'environ 30 000 euros. À qui peut bien profiter une telle initiative, a priori ruineuse pour une si petite structure ?

La réponse ne se fait pas attendre. C'est le ministre de l'Éducation nationale lui-même, qui nous la donne. Lors de sa conférence de presse de rentrée du 29 août 2007, il a beau jeu d'annoncer :

Enfin, je crois que les familles doivent pouvoir compter sur la continuité du service public d'éducation. Elles doivent pouvoir bénéficier d'un service minimum en cas de grève des personnels. Si chacun comprend bien qu'il n'est pas possible, ces jours-là, d'offrir les cours habituels, il me semble choquant en revanche que des parents doivent cesser de travailler parce que l'école n'est pas en mesure d'accueillir leurs enfants.

Le dispositif, assez flou, décrit par Xavier Darcos, repose sur le volontariat des communes qui ont à charge les écoles. Le 11 décembre 2007, dans le cadre de la présentation à la presse de son programme d'action et de travail pour le deuxième trimestre, le ministre déclare :

Je souhaite notamment que nous étudions, outre les instruments de dialogue nécessaires à la prévention des conflits, de nouvelles modalités d'information des familles afin qu'elles puissent savoir, suffisamment longtemps à l'avance, si l'enseignant de leur enfant sera en grève. Surtout, je souhaite que tout ou partie des retenues sur salaire opérées les jours de grève puissent être reversées aux communes volontaires pour mettre en place un service d'accueil minimum dans les écoles primaires.

Darcos précise que cela fera l'objet de discussions dans le courant du mois de janvier 2008. En fait de discussions, il annonce, sans concertation, le 8 janvier 2008, le lancement de l'expérimentation de ce service minimum le 24 janvier 2008 pour la grève nationale de la fonction publique, suscitant surprise et désapprobation des syndicats. Deux mille communes sur plus de 37 000 répondent à la proposition ministérielle du service minimum avec plus ou moins de succès. Un projet de loi instituant un « droit d'accueil » pendant le temps scolaire est adopté par le Parlement le 24 juillet 2008.

Mais qui est donc cette association qui commande un sondage capable de mettre sur les rails une réforme de cette importance ?

Qui sert qui ?

SOS Éducation, dès la nomination de Xavier Darcos comme ministre délégué à l'Enseignement scolaire en 2002, diffuse un « référendum national sur l'école » dont les résultats « seront transmis

aux médias, au président de la République, au Premier ministre, aux parlementaires et au ministre de l'Éducation, Luc Ferry ». La lettre d'accompagnement de ce référendum, signée par Martine Duverger, secrétaire générale de l'association, évoque « la pire catastrophe qui menace notre pays », c'est-à-dire « la façon dont l'Éducation nationale a perdu pied, mettant en péril l'avenir de millions d'enfants ». SOS Éducation envoie ses missives par mailing, grâce, notamment, à des fichiers d'adresses personnelles d'enseignants. Le texte du référendum insiste sur la nécessité d'« intervenir d'urgence sur l'école », arguant notamment du fait que « 300 000 actes de violence sont commis dans les écoles chaque trimestre ». Martine Duverger avertit: «Si vous ne rejoignez pas SOS Éducation aujourd'hui en répondant au référendum et en envoyant un don de soutien, j'ai bien peur que nous perdions cette occasion historique de sauver l'avenir des nouvelles générations. » Le bulletin n° 3 de SOS Éducation, daté de janvier 2003, s'ouvre sur la photo de son président, Vincent Laarman, en compagnie de Xavier Darcos. Titre : « Le ministre Xavier Darcos s'explique devant SOS Éducation ». Cette jeune association a déjà obtenu deux rencontres au ministère : le 23 novembre 2002 et le 9 janvier 2003.

La délégation de l'association a eu l'occasion d'entendre de vive voix les propositions de réforme du ministre et a pu constater avec satisfaction qu'elles reprenaient de façon évidente les demandes formulées dans nos pétitions. Xavier Darcos a déclaré mot pour mot qu'il fallait « passer au-dessus de la tête des syndicats et théoriciens de la pédagogie, qui finalement ont peu enseigné, mais ont expliqué pendant des années comment faire » et qu'il fallait « prendre en compte l'opinion des gens de bon sens ». Enfin, il prévoit un « dégraissage des effectifs », aujourd'hui tellement nombreux que le mammoth est devenu ingérable (plus de 1 300 000 fonctionnaires à l'Éducation nationale) mais il ne s'est engagé sur aucun chiffre.

Le président de SOS Éducation, Vincent Laarman, est l'un des correspondants français d'une association américaine: Alliance for the separation of school & state. Titulaire d'une maîtrise d'économie de l'université de Berlin, c'est un ancien élève de Sup de Co, où il fut le disciple de Philippe Nemo, cofondateur en 1993, rappelons-le, de l'association « Créateurs d'écoles », alors fréquentée par Darcos.

Libération titre le 1er avril 2003: « SOS Éducation, attention danger. L'association dissimule ses liens avec les officines ultra-libérales ». Signé Emmanuel Davidenkoff, cet article revient sur l'entrevue entre Darcos et Laarman, précisant que le ministre se défend d'avoir rencontré SOS Éducation et prétend avoir croisé ses membres lors d'un petit déjeuner du club Concorde, un think tank fondé par Jérôme Monod. Le ministère reconnaît en revanche la rencontre du 14 janvier 2003, non pas avec le ministre, mais avec deux membres de son cabinet. SOS Éducation aurait menti ? Quelle association nouvellement créée n'a pas rêvé d'être reçue au ministère de l'Éducation nationale ? Xavier Darcos ne conteste toutefois pas les propos très explicites qui lui sont attribués par SOS Éducation.

De la doctrine à l'action

La doctrine de SOS Éducation est reproduite dans le numéro 1 de sa publication École et Liberté, sous la plume de Philippe Nemo en septembre 2004. Ces propositions de réforme s'intitulent : « Pour le pluralisme scolaire ».

Deux parties composent ce dossier : « Le constat » et « Le projet ». Au chapitre du constat, Nemo estime que « la situation de l'école est désastreuse en France, mais aussi dans de nombreux pays occidentaux », et que ce désastre est lié à « un problème de structures ». «La France connaît encore aujourd'hui une situation de monopole scolaire » dont « nous ne devons pas être fiers », puisqu'il relève d'un « esprit antidémocratique ». En outre, « le monopole scolaire ne garantit pas la neutralité de l'école. Au contraire, cela a toujours été un projet délibéré, de la part des socialistes révolutionnaires, de s'emparer de l'école pour combattre pied à pied l'influence éducative des familles. » Autre critique : « La politique de l'Éducation nationale est élaborée par les syndicats d'enseignants, c'est-à-dire par des groupes privés. »

Le programme est clair : « Que la collectivité finance l'enseignement, mais que la prestation d'enseignement soit assurée par des écoles indépendantes, librement créées et gérées, capables d'innover et de faire jouer l'émulation » ; il faut « découpler, en matière d'éducation, le problème du financement de celui de la prestation ».

La dotation financière prévue par les pouvoirs publics pour chaque enfant de chaque niveau est remise directement aux familles, sous forme d'un « chèque » (utilisable seulement, cela va sans dire, pour financer l'école). La famille choisit une école, lui remet son « chèque », et les responsables de l'école vont ensuite convertir ce chèque en ressource monétaire auprès des comptables du Trésor.

En juin 2007, évoquant la proposition d'assouplissement de la carte scolaire par Xavier Darcos, SOS Éducation applaudit la déclaration du ministre et semble se satisfaire du délai qu'il projette, opérant par là un revirement spectaculaire par rapport à ses positions antérieures, lorsqu'elle réclamait une suppression immédiate. SOS Éducation met là de l'eau dans son vin... pour soutenir Darcos.

Un article de Libération le 6 novembre 2006 fait observer :

Dans le concert des « déclinistes » SOS Éducation est à part. Elle ne compte pas de personnalités dans ses rangs et cherche désespérément des alliés [...]. Le 24 octobre, Sauver les lettres, Sauver les maths et Reconstruire l'école ont publié une lettre au vitriol, qualifiant SOS Éducation de « groupuscule malfaisant ». Car, au-delà de constats communs, leurs buts divergent radicalement. Dans la tradition laïque et républicaine, les trois associations réclament une école plus performante. SOS Éducation vise son affaiblissement, voire sa disparition. Le 17 septembre 2005, devant le Cercle Frédéric-Bastiat qui se veut un haut lieu de la pensée, Vincent Laarman annonçait la couleur : il n'y a d'espoir que « si l'Éducation nationale se trouve menacée dans sa survie par la concurrence d'un grand secteur éducatif libre ». Et de citer les États-Unis en exemple.

Ces associations dénoncent les objectifs de SOS Éducation :

SOS Éducation n'entend nullement remettre l'école publique sur les rails. En créant la confusion dans l'esprit des parents, en les dressant contre les professeurs, elle orchestre, en réalité, sa destruction dans le seul but d'imposer sa propre « solution » : le démantèlement de l'Éducation nationale au profit d'écoles privées financées par le « chèque éducation ». SOS Éducation s'inscrit ainsi dans cette nébuleuse d'associations rassemblées autour d'une prétendue « Révolution bleue » pour construire en France un pôle d'extrême droite ultralibérale. Rien ne saurait être plus éloigné de notre propre conception d'une école de qualité, publique, laïque et gratuite.